

**Proposition**      ***Soutien au développement de structures et de projets favorisant la mixité intergénérationnelle***

**Thème**                      Place des jeunes dans la société et rapport entre les générations

**Résultat**                  **Acceptée**

**Contenu initial**

Le groupe de travail propose que l'Etat renforce son soutien au développement de structures et de projets favorisant la mixité intergénérationnelle au niveau local, en particulier dans les activités culturelles et sportives ainsi que dans le milieu scolaire.

**Constats**

- Chaque génération est victime de préjugés, en raison notamment des informations peu nuancées véhiculées sur elles par certains médias.
- Par ailleurs, il y a peu d'occasion d'échanger entre générations, ce qui empêche celles-ci de défaire les préjugés négatifs. Et les amitiés se nouent le plus souvent au sein de la même génération.
- Dans les milieux scolaire et familial, les échanges entre les personnes jeunes et les personnes plus âgées existent souvent au travers d'un rapport d'autorité (autorité parentale, rapport enseignant-e – élève, etc).
- Dans les milieux sportifs et culturels, les échanges entre les personnes jeunes et les personnes plus âgées permettent plus souvent d'échanger sur un pied d'égalité grâce à la mixité des âges lorsqu'elle existe.
- Les générations ont des connaissances et des expériences à se transmettre mutuellement. Il faut donc continuer à aménager des espaces de rencontres propices à ces partages.

**Argumentation**

Les expériences de type « Quartiers solidaires », porté par Pro Senectute, démontrent qu'il est possible et bénéfique de favoriser les interactions entre générations. Il est nécessaire de les faire connaître, de les mettre en réseau, d'aider au développement de nouvelles expériences au niveau local et de soutenir leur promotion.

Au vu du constat que la mixité peut exister dans certains milieux sportifs et culturels, les mécanismes de subvention pourraient renforcer les possibilités d'échanges intergénérationnels dans les milieux culturels et sportifs. Des mesures pourraient également favoriser ces interactions en milieu scolaire.

## Amendements

Amendement n°1 : Promotion de la construction d'appartements intergénérationnels, notamment au sein des projets d'écoquartiers.

**Refusé :**

Une majorité de jeunes n'est pas opposée à cet amendement, bien au contraire, mais elle estime qu'il faut transmettre une proposition générale aux autorités cantonales qui sont mieux habilitées à définir les mesures pour la concrétiser.

Amendement n°2 : Pour que l'Etat demande aux communes de favoriser des expériences de type « Quartiers solidaires ». => Encouragement des communes à agir.

**Accepté**

Amendement n°3 : Demande à la Commission de jeunes de prendre contact et d'échanger avec la Fédération Vaudoise des Retraités afin de formuler des propositions de mesures plus précises à adresser aux autorités cantonales.

**Accepté**

*Avec l'accord du plénum, le président de la Session cantonale des jeunes a estimé que cette proposition d'amendement ne pourrait pas être traitée par le Grand Conseil. Il a proposé donc la transformation de cet amendement en une proposition qui sera adressée à la Commission cantonale de jeunes comme objet de sa compétence.*

### **VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)**

**La Session cantonale des jeunes durant sa séance plénière du 3 mai 2015 propose que :**

L'Etat incite les communes à renforcer leur soutien (financier notamment) au développement de structures et de projets favorisant la mixité intergénérationnelle au niveau local, en particulier dans les activités culturelles et sportives ainsi que dans le milieu scolaire.

La Session cantonale des jeunes regrette le peu de contact entre les générations et soutient donc le principe général selon lequel l'Etat devrait renforcer son soutien, par des mesures financières ou autres, aux structures et aux projets favorisant les échanges intergénérationnels, en particulier dans les activités culturelles et sportives. L'école pourrait également jouer un rôle plus important qui devrait être plus précisément défini.

**ACCEPTÉE**

**Proposition**      ***Développer et harmoniser le système de vélo en libre service (publibike/velopass) sur tout le territoire cantonal***

Thème                      Mobilité

Résultat                 **Acceptée**

**Contenu initial**

Le groupe de travail propose de développer et d'harmoniser l'offre de vélo en libre service (publibike/velopass) sur tout le territoire cantonal.

**Constats**

- Les sites de location de vélo sont peu développés dans notre canton. Certaines régions périurbaines et de campagne sont mal desservies par des bus. Il serait donc utile de développer le réseau d'offres de vélo en libre service dans ces régions.
- Par ailleurs, il existe plusieurs prestataires différents dont les offres de location de vélo ne sont pas toujours compatibles. Il serait utile d'harmoniser l'offre au niveau cantonal pour encourager les jeunes à l'utiliser.
- Pour encourager et faciliter l'usage de ce service chez les jeunes qui se déplacent en train, il serait plus pratique également que les billets et abonnements de location puissent être pris à la gare et non au bureau du tourisme.

**Amendements**

Amendement n°1 : Inclure l'abonnement de location de vélo dans l'abonnement de transports publics.

Accepté

Amendement n°2 : Développer les infrastructures (pistes cyclables p.ex.) pour les vélos en général et celles pour la location de vélos en libre service (stations) en particulier.

Accepté

**VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)**

**La Session cantonale des jeunes durant sa séance plénière du 3 mai 2015 propose que :**

L'Etat incite les prestataires privés, proposant la location de vélo en libre service, à développer et à harmoniser leur offre pour couvrir toutes les régions du canton. Pour encourager et faciliter la location de vélo auprès des jeunes, les abonnements doivent être disponibles dans les gares et être inclus dans les abonnements de transports publics existants (Mobilis, CFF).

De manière plus générale, l'Etat développe les infrastructures pour les vélos : pistes cyclables, places de parcs, ...

**ACCEPTEE**

**Proposition**      ***Subventions pour les abonnements de transports publics pour les jeunes en formation (premier cursus)***

Thème                      Mobilité

Résultat                 **Acceptée**

**Contenu initial**

Le groupe de travail propose que l'Etat incite les communes à mettre en place un système de subvention pour des abonnements annuels de transports publics pour le trajet domicile-lieu de formation.

La pratique en vigueur dans la Commune d'Epalinges pourrait servir de modèle : sur présentation d'une attestation de la commune, les jeunes étudiants/apprentis de 16 à 25 ans, paient 50% du prix de l'abonnement annuel au guichet des CFF. L'Etat pourrait proposer une aide financière pour inciter les communes à mettre en place un tel mécanisme de subvention.

**Constats**

- Le rapport entre la longueur d'un trajet et le prix de ce même trajet est perçu comme trop élevé
- Les tarifs ne cessent d'augmenter
- En étant aux études ou en apprentissage, un abonnement annuel des transports publics peut être difficile à supporter financièrement.
- Il existe une disparité communale : certaines communes subventionnent déjà l'achat d'abonnement annuel de transports publics jusqu'à hauteur de 50%
- Il existe plusieurs soutiens aux familles pour les jeunes enfants (petite enfance), mais très peu d'aide est à disposition pour les jeunes d'une famille.

**Amendements**

Amendement n°1 : Subvention selon le revenu déterminant de la famille

Accepté

Amendement n°2 : Pas de limite d'âge pour les jeunes en formation, mais préciser que la subvention pourrait être attribuée uniquement à ceux qui effectuent un premier cursus d'étude.

Accepté

Amendement n°3 : Remplacer « Epalinges » par « des communes proposant une telle formule »

Accepté



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Service de protection  
de la jeunesse**

Promotion et soutien aux activités de la jeunesse



Amendement n°4 : Subventionner le permis de conduire (voiture)

**Refusé :**

L'argument en faveur de cet amendement consistait à dire que l'Etat ne devait pas subventionner un moyen de transports et ainsi le privilégier par rapport à d'autres. Cet amendement a été très largement rejeté.

### **VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)**

**La Session cantonale des jeunes durant sa séance plénière du 3 mai 2015 propose que :**

L'Etat incite les communes, par une aide financière, à mettre en place un système de subvention pour des abonnements annuels de transports publics pour le trajet « domicile-lieu de formation » pour des jeunes en formation qui effectuent un premier cursus.

La subvention pourrait atteindre 50% du prix de l'abonnement annuel, sur le modèle de ce que pratiquent déjà certaines communes, et être calculé proportionnellement sur la base du revenu déterminant de la famille du jeune.

**ACCEPTÉE**



**Proposition**      ***Mettre en place un cours pour initier les élèves de l'école obligatoire à l'approche de la vie civile***

Thème                      Formation et insertion professionnelle

Résultat                      **Acceptée**

**Contenu initial**

Le groupe de travail propose que l'Etat introduise dans le programme scolaire obligatoire dès la septième année Harmos des cours enseignant la vie civile, portant sur l'économie familiale, la gestion du foyer, l'informatique, l'actualité, la citoyenneté et l'approche du monde professionnel.

**Constats**

- Il n'y a plus de cours de citoyenneté.
- Il n'y a plus de cours d'informatique.
- Il y a trop peu de débats en classe.
- Les élèves ne savent pas gérer l'économie d'un foyer et tout ce qui l'implique.
- Il existe trop peu de possibilités de stages pour les élèves, en particulier en Voie Prégymnasiale (VP).

**Argumentation**

Il faudrait introduire ces cours (économie familiale, gestion du foyer, informatique, actualité, citoyenneté et approche du monde professionnel) pour qu'une égalité entre élèves puisse être assurée dans le domaine des connaissances acquises sur la vie civile. Ces cours serviront à mieux s'en sortir dans la vie privée et à mieux apprendre à faire des choix dans la vie professionnelle. C'est pourquoi ces enseignements sont fondamentaux à tout jeune qui désire s'impliquer dans une vie active.

**Amendements**

Pas d'amendement déposé.

**VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION**

**La Session cantonale des jeunes durant sa séance plénière du 3 mai 2015 propose que :**

L'Etat introduit à l'école obligatoire des cours sur la vie civile tels que l'économie familiale, la gestion d'un foyer, l'informatique, l'actualité, la citoyenneté et l'approche du monde professionnel.

**ACCEPTÉE**

**Proposition**      ***Instauration d'un examen d'entrée au gymnase (maturité  
gymnasiale et école de culture générale)***

**Thème**              Formation et insertion professionnelle

**Résultat**            **Refusée**

**Contenu**

Le groupe de travail propose la mise en place d'un examen d'entrée au gymnase, sur le modèle de l'actuel examen d'entrée imposé aux élèves sortant d'établissements privés.

**Constats**

- La voie gymnasiale est trop souvent idéalisée par les élèves qui n'en ont pas une image objective.
- Il y a un fort taux d'échec en première année du gymnase.
- Le gymnase est pour certains élèves une « voie d'attente » qui les amènent à reporter la décision d'un choix de formation ou d'un métier qui convient à leurs intérêts et compétences.
- Le système actuel en Suisse alémanique est concluant.

**Argumentation**

Il faudrait élever le niveau d'entrée au gymnase pour éviter que, comme c'est trop souvent le cas actuellement, le gymnase ne soit une voie par défaut, faute de connaissances suffisantes sur les alternatives. A travers un examen d'entrée, proposé à l'ensemble des potentiels futurs étudiants, on inciterait indirectement l'ensemble des élèves à bien se renseigner sur les différentes possibilités d'études et de formation pour que le gymnase ne soit pas un choix automatique et parfois peu mûri.

A cette fin, il serait très utile de donner aux élèves une vision plus large des possibilités d'études et de formation professionnelle au niveau du secondaire II et les rendre plus attentifs aux difficultés auxquelles ils seront confrontés.

**Amendements**

Pas d'amendement déposé.

**VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION**

**Refusée**

**Proposition**      ***Instauration d'une « Journée citoyenne » par année à l'école obligatoire (9-10-11<sup>ème</sup> Harmos)***

Thème                      Participation politique

Résultat                 **Acceptée**

**Contenu**

Le groupe de travail propose de renforcer les cours théoriques d'instruction civique en instaurant une « Journée citoyenne » par année plus pratique.

**Constats**

- L'impact du cours de citoyenneté proposé actuellement est quasiment inexistant sur la participation politique des jeunes.
- Les cours de citoyenneté sont trop théoriques et pas assez interactifs et pratiques.
- Actuellement, ces cours ne sont pas suivis sur les trois ans de l'école secondaire par les élèves.
- Certains établissements n'accordent pas assez d'importance à ces cours.

**Argumentation**

Une « Journée politique » par année de mise en pratique serait complémentaire au cours plus théoriques portant sur des notions de civisme.

Si les adultes déplorent le fait que les jeunes participent peu à la vie politique, ils doivent montrer aux jeunes comment le faire concrètement et faire en sorte de les intéresser. Différentes formules pourraient être imaginées, par exemple

- inviter deux politiciens de partis opposés au sein d'un établissement pendant une « journée politique »
- organiser des joutes de débats entre élèves sur des sujets d'actualité
- travailler en atelier sur des sujets de société avec des experts
- etc.

Suite à un incident dans une école professionnelle qui a été relayé par les médias et repris au Grand Conseil, un participant relève qu'il est important que l'école assure une neutralité politique dans les enseignements de la citoyenneté et lors d'une éventuelle « Journée citoyenne ».

Le plénum s'accorde sur le fait qu'une « Journée citoyenne » soit organisée à l'échelle de l'établissement et non d'une classe isolée car cela offre plus de possibilité d'échanges.





Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Service de protection  
de la jeunesse**

Promotion et soutien aux activités de la jeunesse



## Amendements

Amendement n°1 : Instaurer trois « Journées citoyennes » par année au lieu d'une seule journée

**Refusé**

Amendement n°2 : Appliquer le modèle de la Session cantonale des jeunes (deux jours) à l'école, soit une journée des débats en ateliers avec des personnalités politiques et une journée de débats et vote en séance plénière dans un établissement scolaire

**Refusé**

Amendement n°3 : Instaurer une semaine de citoyenneté pour les 11<sup>ème</sup> Harmos après les examens finaux

**Refusé**

## **VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)**

**La Session cantonale des jeunes durant sa séance plénière du 3 mai 2015 propose que :**

L'Etat instaure une « journée citoyenne » par année à l'école obligatoire dès la 9<sup>ème</sup> Harmos pour expérimenter concrètement la participation à la vie politique.

**Acceptée**

